

ENVIRONNEMENT

LA TAXE INCITATIVE DES DÉCHETS PROGRESSE DOUCEMENT

OISE Trois nouvelles collectivités pourraient venir à la tarification incitative des déchets ménagers en 2022. Le but : diminuer le nombre d'ordures ménagères par habitant en facturant à la source.

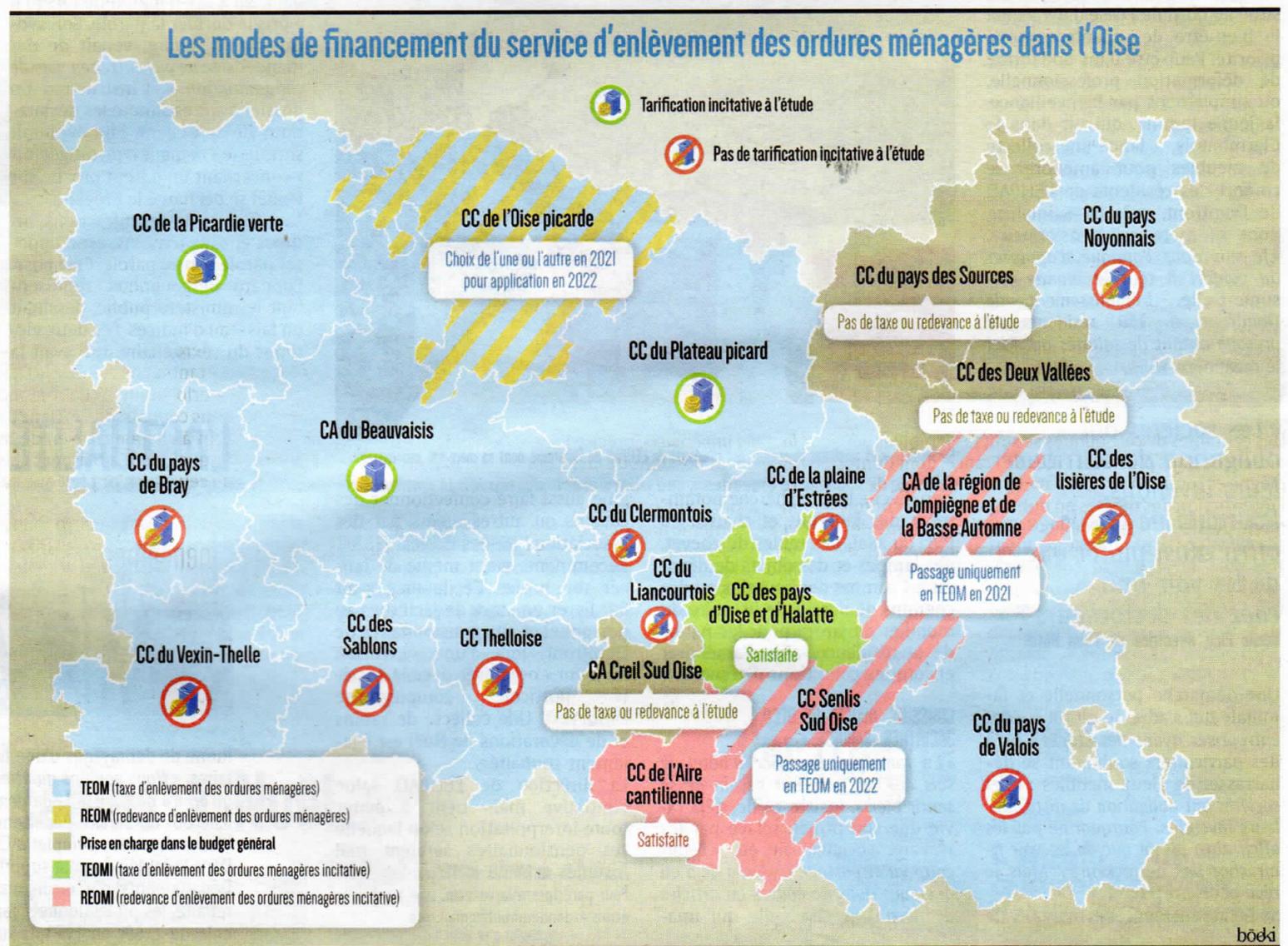
Guy Masson, vice-président de la Communauté de communes de la Picardie verte en charge de la gestion des déchets, prévient d'emblée : « D'ici 2025, on doit baisser notre nombre de déchets de moitié ! C'est une directive nationale. » Alors, afin d'inciter les particuliers à mieux trier, de plus en plus de collectivités incluent une part incitative dans leur taxe (présente sur l'avis d'imposition de la taxe foncière) ou redevance (facturée par la commune) d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). C'est ce qu'aimerait faire Guy Masson. Le principe est simple : vous payez les déchets que vous produisez. Concrètement, plus vous sortez votre poubelle grise, plus vous passez à la caisse.

« Nous sommes passés en taxe incitative il y a six ans parce que les entreprises missionnées pour ramasser les déchets pratiquent des tarifs de plus en plus élevés. Si on ne l'avait pas fait, la facture aurait aussi augmenté pour tous nos habitants, alors que là, c'est arrivé seulement à ceux qui ne jouent pas le jeu », souligne Philippe Kellner, vice-président de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte en charge de l'environnement. Mais dans l'ensemble, ça se passe bien, puisqu'après avoir produit 200 kilos de débris ménagers en moyenne en 2014, nos habitants sont descendus jusqu'à 171 l'année dernière. »

« UN SYSTÈME PLUTÔT ADAPTÉ À DES HABITATS INDIVIDUELS »

Mais ces données peuvent être biaisées si certains font des dépôts sauvages (ils se multiplient dans le pays). L'élu assure : « Ici, il n'y en a pas, même si on voit quelques tricheurs se servir des poubelles de leur entreprise. » « Les gens sont contents chez nous : 70 % d'entre eux payent moins depuis notre passage en redevance incitative en 2016, 12 % donnent la même chose et ça a augmenté pour les autres », précise sa consœur de l'Aire cantilienne, Corry Neau.

Le directeur du service environnement de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis (en TEOM), Yannick Plottu, aimerait évidemment constater les mêmes chiffres : « Mais il faudrait aller chercher des aides à l'investissement afin de pouvoir équiper tous nos bacs avec des puces. Et un tel système semble plutôt adapté à des habitats individuels. Nous avons plus de 30 000 logements collectifs sur



notre territoire et leurs occupants ne voudront pas payer plus à cause du voisin. C'est pour ça qu'on va déjà lancer une étude de faisabilité en 2021. »

« Comme on ne veut pas augmenter la TEOM, elle ne nous permet plus de couvrir entièrement les dépenses de fonctionnement de notre service d'enlèvement des ordures ménagères, confie Olivier de Beule, vice-président de la collectivité du Plateau picard chargé du sujet. Mais il faut au moins deux ou trois ans pour mettre une tarification incitative en place. Si les nouvelles générations ont bien mieux intégré les consignes de tri, il faudra quand même faire énormément de prévention et de communication afin d'éviter que les gens contournent le système avec des dépôts sauvages. » ■ VINCENT NAËL

LA PLUPART DES COLLECTIVITÉS ATTACHÉES À LA TAXE "CLASSIQUE"

Exceptées la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ainsi que celles de communes du pays des Sources et des Deux Vallées, qui prennent en charge leur service d'enlèvement des ordures ménagères dans leur budget, les autres collectivités de l'Oise appliquent la taxe classique (TEOM) et ne souhaitent ni l'abandonner, ni la faire évoluer. « Sur une partie de notre territoire, on avait étudié, en 2016, un passage à la redevance incitative, mais les investissements à réaliser étaient plus importants que les économies qu'on aurait pu faire », se souvient le vice-président de la CC Thelloise en charge de l'environnement, Jean-Jacques Dumortier. Celui du pays de Valois, Daniel Gage, prolonge : « L'incitatif, c'est une usine à gaz ! Un moment, on récupérait les ordures ménagères de la Basse Automne. C'est pour ça que l'Arc a fait machine arrière. » « Il y avait des poubelles

qui se promenaient dans des collectivités voisines et des dépôts sauvages en forêt, confirme le vice-président en charge de l'environnement de l'Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne, Éric Bertrand. Sans tarification incitative, on voit que notre sensibilisation au tri pour valoriser nos déchets au centre de tri et de valorisation de Villers-Saint-Paul est efficace. On modifiant ses habitudes de consommation, en évitant le suremballage par exemple, et en triant bien, on paye moins. » Un avis partagé par son confrère de la Communauté de communes du Clermontois, Franck Miné : « La prévention est efficace, donc il n'y a pas besoin d'aller vers une tarification incitative. En 2010, nous étions à 342 kilos d'ordures ménagères par habitant et l'an dernier, la moyenne s'élevait à 221, alors que notre population a augmenté. »